

*Les subsides*

● (1500)

A propos du rapport du comité Nielsen dont on a eu connaissance à la suite d'une fuite, «The Buffalo Jump of the 1980s», comme on l'intitule, le ministre vient de nous dire que ceux d'entre nous dans l'opposition qui connaissent bien le régime du cabinet devraient comprendre que rien ne devient politique du gouvernement avant d'avoir été finalement approuvé par le gouvernement, et qu'il s'agit là probablement de l'un des nombreux documents qui ont été présentés mais écartés, refondus ou je ne sais quoi. Il a dit que puisqu'il n'avait pas été approuvé en définitive, ce n'était pas une politique du gouvernement. Il nous a dit qu'il ne l'approuvait pas lui-même. C'est peut-être vrai, monsieur le Président, mais j'ai été membre du cabinet pendant sept ans, et je sais que le simple fait qu'un document comme celui-là soit allé aussi loin, avec autant d'appui de divers ministères, et qu'il y ait autant de gens dans les rouages du gouvernement canadien qui appuient ce type de document et ce genre de propositions, est en soi choquant et honteux. Je pense que s'il n'y avait pas eu cette fuite, nous n'aurions pas eu la possibilité de soulever publiquement la question avant qu'il ne soit soumis à l'approbation finale du cabinet, et qu'il aurait bien pu être approuvé du moins en partie. Je pense donc que l'opposition a fait son travail en soulevant la question de ce document lorsqu'elle l'a fait, parce qu'elle a ainsi intercepté au virage les initiatives des gens du gouvernement du Canada—peut-être pas le ministre—qui voulaient mettre en place ce genre de politique à l'égard des Indiens.

Si l'on regarde la composition du groupe de travail mis sur pied par le vice-premier ministre (M. Nielsen), on voit qu'il comprenait des gens qui, pour autant que je puisse en juger, ne connaissaient ni ne comprenaient les questions indiennes. On n'a pas invité d'Indiens à participer à ce groupe de travail. C'était sans aucun doute une violation flagrante du processus bilatéral mis sur pied il y a quelques années et qui était censé être le *modus operandi* du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones. Il n'y a pas eu de processus bilatéral. Et le principal critère des participants à ce groupe de travail semble avoir été de faire des économies. Il n'y a eu aucune prise en compte des aspects humains, aucune application de critères sociaux ou économiques.

On vient juste de demander au ministre s'il avait quelque chose à voir avec les instructions données au groupe de travail avant qu'il ne commence ses travaux. Il a dit que non. Je trouve cet aveu étonnant. Voilà un groupe de travail qui s'occupe de la survie du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, auquel on donne pour instructions d'examiner ce ministère et de faire des propositions, mais le ministre responsable n'est même pas consulté sur les critères fondamentaux qui doivent régir le fonctionnement de ce groupe de travail. Dans sa réponse, il a ajouté que cela démontrait la transparence du gouvernement. Peut-être, mais ce sont des questions semblables qui créent la confusion dont fait état la motion à l'étude aujourd'hui.

Je voudrais, en quelques minutes, parler du processus bilatéral. Celui-ci a été instauré il y a quelques années par l'ancien gouvernement qui ne l'a pas accepté d'emblée. Il a d'abord dû

se convaincre de son bien-fondé. L'Assemblée des Premières Nations et divers groupes autochtones avaient proposé ce mécanisme prévoyant que toute modification de politique concernant les Indiens et les peuples autochtones du Canada devait être adoptée entre nationa, c'est-à-dire par le gouvernement canadien, d'une part, et les nations indiennes, d'autre part. Aucune décision ne devait se prendre unilatéralement pour ensuite être imposée à nos peuples autochtones. Ce processus, monsieur le Président, avait été adopté lors de la signature des traités. Le gouvernement britannique, prédécesseur du gouvernement canadien, avait traité avec les nations indiennes du Canada d'égal à égal et négocié avec elles les dispositions qui devaient lier la Couronne et les Indiens. Or, depuis l'adoption de la Loi sur les Indiens, cette approche a été rejetée et c'est ainsi que le Canada a adopté unilatéralement de nombreux textes de loi au cours des cent dernières années.

A la Chambre, des centaines de non-Indiens, des blancs de toutes les couches de la société ont légiféré sur des questions touchant de près à la vie des Indiens sans même consulter les intéressés. Après en être venu à la conclusion que cette méthode n'était pas la bonne, le gouvernement a fini par accepter, il y a quelques années à peine, le processus bilatéral que le comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens a également adopté dans une large mesure. Trois représentants des principales organisations autochtones du Canada siégeaient à ce comité. Bien que n'ayant pas le droit de vote, ils ont participé de plein droit aux travaux du comité. Ce dernier n'a été saisi d'aucune proposition sans que les trois représentants puissent intervenir pour les critiquer ou proposer à leur tour des modifications. Ils ne pouvaient pas voter, mais les autres membres du comité ont tenu compte de leur opinion sur les diverses questions à l'étude. A ma souvenance, les membres du comité n'ont fait aucune proposition ou recommandation qui n'aurait pas l'appui des représentants autochtones. Nous avons souvent débattu longuement lorsqu'il y avait désaccord, mais nous savions finalement en arriver à un consensus. Ce processus avait débuté avec le comité Burghardt, qui s'était penché sur la situation des Indiennes et la Loi sur les Indiens. Je crois que trois représentants des Indiens avaient alors été invités, mais que deux seulement avaient participé aux travaux. C'était là une conséquence du processus bilatéral entre les gouvernements du Canada et les Indiens.

Depuis quelques semaines, nous sommes plusieurs à participer aux discussions concernant le projet de loi C-31, tendant à modifier la Loi sur les Indiens, surtout à l'égard de la discrimination dont sont victimes les femmes autochtones. Malheureusement, la façon dont ce projet de loi chemine est contraire au processus bilatéral. Nous siégeons actuellement au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien et divers députés proposent des amendements, mais il n'y a pas de représentants autochtones pour évaluer ces amendements, et nous ne pouvons absolument pas continuer à suspendre sans cesse nos travaux pour obtenir leur point de vue. J'ai plusieurs fois proposé que nous procédions de la même façon que le comité spécial du gouvernement autochtone et que nous invitions les principaux porte-parole des Indiens à siéger avec nous, mais cela a été rejeté pour une raison ou pour une autre.